

Pistes cyclables à Canéjan

État des lieux

Après avoir doté la commune de quelques kilomètres de pistes cyclable, l'équipe municipale a appuyé très fort sur le frein ces dernières années ...

Un réseau pour quoi faire ? Mais bien sûr pour se promener, faire ses courses, rejoindre l'école, aller à la Mairie et même peut-être aller travailler !!

Aller à l'école, au travail à vélo est-ce possible et dans quelles conditions ?

Profitons de ce ralentissement municipal pour examiner, tester, soupeser ... évaluer nos pistes.

2014 : année électorale avec la construction et la livraison d'une demi-piste cyclable du rond-point de Camparian vers La House avec arrêt Chemin du Petit Bordeaux, mais une annonce majeure :

Pistes cyclables : maillage communal achevé à 100%
(Mag Municipal du 19 décembre 2013)

Étrange assertion quand on sait que **les zones d'activités ne sont toujours pas connectées** à ce fameux réseau !! que notre Mille pattes communal a disparu ... lui qui emmenait les plus petits à l'école en utilisant les pistes cyclables ... vite remplacé par un parking/arrêt minute !!

2015 : aucune construction ... aucune livraison !!!

2016 : aucune construction ... aucune livraison ... mais une étude pour la traversée de l'autoroute vers la Briqueterie.

2017 : aucune allusion lors des vœux du maire !!



ET MAINTENANT ...

TOUS EN SELLE POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE NOS PISTES ...

① DEFINITIONS

- ✓ Les pistes cyclables sont définies par le code de la route dans l' Article **R110-2** : **chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues**.
- ✓ **Une piste cyclable a le statut de voie de circulation.**
- ✓ **Lorsqu'elle longe une rue ou une route prioritaire elle est de ce fait prioritaire lors des intersections avec des voies secondaires.**
- ✓ Les véhicules qui tournent à droite, ou à gauche doivent céder le passage aux cyclistes qui roulent sur des pistes (et bien sûr sur les bandes cyclables) qui traversent la chaussée sur laquelle il va s'engager. (R415-3 et R415-4)

② SIGNALISATION

La matérialisation de la piste passe par la pose de panneaux réglementaires :



A Canéjan nos pistes se caractérisent par :

- une multiplicité difficilement compréhensible de panneaux
- des panneaux inadaptés
- une absence de panneaux
- le non-respect des règles de priorité issues du code de la route

Et pour mieux illustrer cette diversité des panneaux apposés et ... opposés, quelques exemples !!



- ❖ **Ce panneau** est censé indiquer que la piste ou bande cyclable est **obligatoire** pour les cycles sans side-car ou remorque ... panneau apposé seul, sur le trottoir face à la pharmacie de la House
- ❖ Association surréaliste d'un STOP avec un panneau annonçant une piste cyclable...panneau apposé à la sortie du parking de La Bergerie
- ❖ Association surréaliste d'un STOP avec un panneau "Piste cyclable obligatoire"... panneau apposé aux entrées-sorties du parking du Centre Commercial

3 PRIORITES

Une piste cyclable a le statut de voie de circulation et lorsqu'elle longe une rue ou une route prioritaire, elle est, de ce fait, prioritaire lors des intersections avec des voies secondaires.

Quelques exemples de STOP inutiles car contraires au code de la route

- ▶ Traversée de l'impasse de La Pinède et des deux "entrées-sorties" du parking du Centre Commercial de La House.
- ▶ Traversée de la rue du Pas du Luc, chemin des Peyrères, limite Gradignan : *à noter que la signalisation côté Gradignan est conforme au code de la route !!*
- ▶ Traversée de L'impasse de Renardeaux et du Chemin des Gahets, le long de la RD1010
- ▶ Traversée de la rue Poggio Mirteto (devant la mairie!!) : priorité supposée aux cyclistes (??) mais un STOP pour les voitures situé juste après le franchissement de la piste cyclable !!
- ▶ Traversée de l'allée des Asphodèles par un beau panneau "Mettre pied à terre" : *intersection située quelques mètres après le feu rouge en direction de Cestas*
- ▶ Sortie du parking de la Bergerie du Courneau avec un STOP pour les voitures, mais situé après la traversée de la piste donc arrêt sur la piste !!
- ▶ **exemple à compléter par vos découvertes !!**



④ POINTS NOIRS

Outre les priorités contraires au code de la route qui induisent des situations dangereuses pour les cyclistes, il y a quelques configurations qui nuisent particulièrement à la pratique du vélo :

Exemple le plus significatif : la chicane métallique située à proximité du CLSH :

- elle représente un véritable obstacle peu propice à la pratique du vélo
- elle oblige la plupart des utilisateurs à mettre pied à terre
- elle est très difficile à franchir pour les vélos équipés d'une remorque (et pour les poussettes)

Il s'agit d'un Dispositif Inutile Imposé (DII) **dont nous demandons la suppression**

Les autres exemples sont souvent les fins de piste avant accès à la voirie traditionnelle : il s'agit le plus souvent de barrières de bois ou de câbles métalliques (élingues) qui obligent à mettre pied à terre alors qu'une signalisation ad hoc suffirait :

- accès voirie du petit Arcachon au giratoire du tracteur : **barrière de bois**
- arrivée aux tennis : **barrière avec chaîne et bordure trottoir surélevée**
- accès à la piste vers l'Eau Bourde à partir du stade : **élingue en travers avec un petit passage sur le côté pour les cyclistes**
- Sortie de la piste longeant le stade depuis les tennis : **élingue avec un petit passage et trottoir pour accéder au milieu d'un parking**
- ...

En bonus

- la présence quotidienne de voitures en stationnement sur les pistes
- la fréquentation de nos pistes par de nombreux engins à moteur

La palme revient à ... la pose des panneaux au milieu de nos pistes cyclables



Pour Canéjan, changeons ensemble

5 SOLUTIONS

Pour améliorer notre réseau de pistes cyclables, on pourrait agir rapidement et pour un moindre coût

- ✓ mettre la signalétique de nos pistes en conformité avec le code de la route
- ✓ enlever tous les obstacles
 - barrières en tous genres
 - panneaux au milieu des pistes...
- ✓ installer des appuis et garages à vélos
- ✓ créer une signalétique pour identifier les pistes, les lieux et les distances
- ✓ lutter contre le stationnement sur pistes
- ✓ bannir les véhicules à moteur de nos pistes

ET POURQUOI PAS
ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VELO VERS
■ **L'ECOLE**
■ **LES COMMERCES**
■ **LES SERVICES MUNICIPAUX**
■ **LES ZONES D'ACTIVITE**
■ **LE TRAMWAY**
■ **LE BUS**



Pour améliorer notre réseau de pistes cyclables, on pourrait compléter et améliorer le réseau existant

ACCÈS AU STADE

⇒ de la piste longeant Les Peyrères

Comment ?

- ➔ installer un plateau surélevé pour la traversée de l'Avenue
- ➔ créer une piste sécurisée pour rejoindre le garage à vélos et la piste qui part vers l'Eau Bourde

Nos enfants méritent bien un accès sécurisé pour rejoindre le stade !!

CHEMIN DE LA HOUSE

⇒ prolonger la piste électorale de 2014 au croisement du Chemin du Petit Bordeaux jusqu'au rond-point

Comment ?

- ➔ sécuriser la traversée du Chemin du Petit Bordeaux ... dur !!
- ➔ sécuriser l'entrée de Guillemont ... dur, dur !!

Pour Canéjan, changeons ensemble

**Pour améliorer notre réseau de pistes cyclables,
on pourrait créer de nouvelles pistes cyclables avec desserte des zones d'activité**

ACTIPOLIS

piste bi-directionnelle prévue depuis 15 ans !!

⇒ du rond-point du tracteur à Actipolis avec desserte de l'Impasse du Ruisseau

LE COURNEAU

(Solectron pour les nostalgiques!!)

⇒ de La Bergerie du Courneau à la piste de Cestas (liaison bourg-piscine)

Comment ?

- ➔ Prolonger la piste actuelle en utilisant le chemin blanc qui débouche au plus près de l'ancienne grille d'entrée sur le site
- ➔ Emprunter l'Avenue de Guytaine jusqu'à la sortie du site
- ➔ Continuer sur le chemin forestier en dessous de la route vers le ruisseau dont le franchissement se fera par un nouveau pont
- ➔ Encore quelques mètres et on assure la liaison avec la piste de Cestas

LA BRIQUETERIE

⇒ du centre de Canéjan à la zone de La Briqueterie

Comment ?

- ➔ installer une piste bidirectionnelle du centre en passant le long de l'espace vert (voir album) jusqu'au rond-point de Granet. **Et pour la plus grande sécurité des cyclistes l'aménagement se fera à l'identique de la piste de Gradignan qui traverse l'autoroute et dessert le centre commercial de Géant Casino**
- ➔ créer une piste unidirectionnelle de Granet au rond-point de la Briqueterie
- ➔ emprunter la rue Pierre-Paul Riquet qui permet d'accéder aux Étangs de la Briqueterie
- ➔ finir la piste au rond-point en limite Canéjan-Pessac

Remarque : l'accès au tramway se fera par la piste cyclable de La Métropole (*merci la métropole*)



... à suivre ...